

2, Avenue Georges Clémenceau - BP 74 - 33220 PINEUILH
Tél : 05 57 46 20 58 E-mail : contact@paysfoyen.fr

TERRITOIRE DE SAINTE-FOY-LA-GRANDE

Rapport sur le Prix et la Qualité du service public de l'Assainissement collectif

EXERCICE 2015

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2015 présenté conformément à l'article L. 2224-5 du code général des collectivités territoriales.

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	3
ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE	3
ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE	3
CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE.....	3
PRESTATIONS ASSUREES DANS LE CADRE DU SERVICE.....	4
NOMBRE D'ABONNEMENTS	5
<i>REPARTITION DES ABONNES PAR COMMUNE</i>	5
VOLUMES FACTURES.....	5
CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE	6
OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES	6
GLOSSAIRE.....	11
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	12
FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR.....	12
PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	12
REDEVANCE DE MODERNISATION DES RESEAUX DE COLLECTE PAR COMMUNE	12
LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT – POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES ADHERENTES.....	13
<i>EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT</i>	13
<i>COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M³</i>	13
RECETTES D'EXPLOITATION.....	14
<i>RECETTES DE LA COLLECTIVITE</i>	14
<i>RECETTES DE L'EXPLOITANT</i>	14
INDICATEURS DE PERFORMANCE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	15
CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU	15
CONFORMITE DE LA COLLECTE	16
CONFORMITE DES EQUIPEMENTS ET DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'EPURATION	16
CONFORMITE DE L'EVACUATION DES BOUES.....	16
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	17
TRAVAUX ENGAGES AU COURS DE L'EXERCICE	17
ETAT DE LA DETTE	17
AMORTISSEMENTS REALISES	18
PRESENTATION DES PROJETS A L'ETUDE EN VUE D'AMELIORER LA QUALITE DU SERVICE A L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE	18
PRESENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTES PAR L'ASSEMBLEE DELIBERANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE	18
ACTIONS DE SOLIDARITE ET DE COOPERATION DECENTRALISEE DANS LE DOMAINE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	19
AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRECARITE	19
OPERATIONS DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	19
PRIX GLOBAL DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF	20

Caractérisation technique du service public de l'assainissement collectif

➤ ORGANISATION ADMINISTRATIVE DU SERVICE

La Communauté de Communes du Pays Foyen a repris depuis le 1^{er} Janvier 2014 la compétence Assainissement collectif du S.I.A.E.P.A. du canton de Sainte Foy la Grande. La Communauté de Communes du Pays Foyen regroupe les communes de :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| ✦ AURIOLLES, | ✦ PELLEGRUE, |
| ✦ CAPLONG, | ✦ PORT SAINTE FOY ET PONCHAPT |
| ✦ EYNESSE, | ✦ PINEUILH, |
| ✦ LANDERROUAT, | ✦ RIOCAUD, |
| ✦ LISTRAC-DE-DUREZE, | ✦ SAINT-ANDRE-ET-APPELLES, |
| ✦ LA ROQUILLE, | ✦ SAINT-AVIT-DE-SOULEGE, |
| ✦ LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES, | ✦ SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE, |
| ✦ LIGUEUX, | ✦ SAINTE-FOY-LA-GRANDE, |
| ✦ MARGUERON, | ✦ SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL, |
| ✦ MASSUGAS, | ✦ SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG. |

Le périmètre du présent rapport se rapporte à l'exploitation du service de l'assainissement collectif sur le territoire dit de « SAINTE FOY LA GRANDE », à savoir les communes suivantes :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| ✦ CAPLONG, | ✦ RIOCAUD, |
| ✦ EYNESSE, | ✦ SAINT-ANDRE-ET-APPELLES, |
| ✦ LA ROQUILLE, | ✦ SAINT-AVIT-DE-SOULEGE, |
| ✦ LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES, | ✦ SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE, |
| ✦ LIGUEUX, | ✦ SAINTE-FOY-LA-GRANDE, |
| ✦ MARGUERON, | ✦ SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL, |
| ✦ PINEUILH, | ✦ SAINT-QUENTIN-DE-CAPLONG. |

Le périmètre comprend **5 systèmes d'assainissement collectif** indépendants.

➤ ESTIMATION DE LA POPULATION DESSERVIE

La population desservie est de **12 405 habitants** sur la base du dernier recensement.

➤ CONDITIONS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le service est exploité en affermage. Le délégataire est la société **VEOLIA EAU** en vertu d'un contrat et de ses avenants ayant pris effet le 1^{er} janvier 2009. La durée du contrat est de 12 ans. Il prend fin le 31 décembre 2020.

A ce jour les avenants suivants ont été intégrés au contrat :

Avenant n°	Date	Objet
1	27/07/2009	Adéquation des dates de reversements de la part collectivité
2	24/08/2012	- Mise à jour de l'inventaire avec intégration des nouveaux ouvrages (La Roquille, postes de relevage,...) et du plan de renouvellement ; - Des moyens supplémentaires sont donnés au délégataire pour renouveler les équipements de baches de sous vides ; - Le programme de renouvellement est adapté pour tenir compte notamment du renouvellement partiel de la station d'épuration de PINEUILH et des besoins futurs de renouvellement ; - L'individualisation des compteurs a conduit à une perception de part fixes supérieures au nombre d'abonnés.
3	21/04/2016 Visa sous-préfecture : 24/05/2016 Reçut notification par VEOLIA : 30/05/2016	- Motif réglementaire pour application de la réforme construire / sans détruire - Motif révision du périmètre de délégation : ➢ Nouvelle station d'épuration de PINEUILH avec intégration de l'ensemble des équipements ➢ Nouvelle station sous vide de BRAYAT avec intégration de l'ensemble des équipements - Actualisation du plan de renouvellement - Actualisation du règlement de service - Modification de la rémunération du délégataire

➤ PRESTATIONS ASSURÉES DANS LE CADRE DU SERVICE

Les prestations confiées à la société VEOLIA EAU sont les suivantes :

Gestion du service	application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations
Mise en service	assainissement complet
Entretien	de l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	des branchements, des collecteurs <6m, des équipements électromécaniques, des ouvrages de traitement
Prestations particulières	contrôle des branchements, curage hydrodynamique, mise à niveau des cadres et tampons (hors opérations de voir, traitement des boues)

La collectivité prend en charge :

Renouvellement	de la voirie, des collecteurs, des postes de relèvement, des stations d'épuration, du génie civil
-----------------------	---

➤ NOMBRE D'ABONNEMENTS

Abonnements	2014	2015	Variation
Nombre d'abonnements domestiques	4315	4 416	2,3 %
Nombre d'abonnements non domestiques (avec conventions de déversement)	4	3	-25,00%
Entreprises de dépotage des matières de vidange	8	10	+25,00 %
- dont avec autorisation de déversement formalisée	8	10	+25,00 %
Nombre total d'abonnements	4 319	4 419	2,32 %

• RÉPARTITION DES ABONNÉS PAR COMMUNE

Abonnements	2014	2015	Variation
EYNESSE	79	85	7,59%
LA ROQUILLE	0	39	
LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES	64	66	3,13%
MARGUERON	88	89	1,14%
PINEUILH	1958	1979	1,07%
SAINT-ANDRE-ET-APPELLES	125	128	2,40%
SAINT-AVIT-SAINT-NAZAIRE	347	357	2,88%
SAINTE-FOY-LA-GRANDE	1482	1499	1,15%
SAINT-PHILIPPE-DU-SEIGNAL	176	177	0,57%
NOMRE TOTAL D'ABONNEMENTS	4319	4419	2,32%

Le nombre d'abonnés pour les exercices 2014 et 2015 a été actualisé dans le cadre du RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE 2015. Il correspond au nombre de primes fixes perçu par la société fermière distributrice d'eau potable SUEZ et reversé à VEOLIA.

➤ VOLUMES FACTURES

Volumes [m³]	2013	2014	2015	Variation
Volume vendu aux abonnés domestiques	357 232	327 863	344 587	5,10 %
Volume de dépotage des matières de vidange	7 333	7 246	5 615	-22,51 %
Total des volumes facturés	364 565	335 109	350 202	4,50 %

➤ CARACTERISTIQUES DU RESEAU DE COLLECTE

	2013	2014	2015	Variation %
Total réseaux (km)	75,3	75,8*	75,8	-
Dont collecteurs gravitaires	41,76	41,76	41,76	-
Dont canalisations de refoulement + canalisations sous vide	33,56	33,56	33,56	-
Nombre de déversoirs d'orage	11	11	11	-
Nombre de stations sous vide	2	2	2	-
Nombre de poste de relevage	37	38**	38	-

N.B. Aucun trop plein ni déversoir sur le réseau ne permet de déverser une charge brute supérieure à 120 kg de DBO5.

*525 mètres collecteurs PVC DN 160 CR16 sur la commune de EYNESSE (2nde Tranche)

**1 poste de relevage supplémentaire « Les Bonnaveaux » sur la commune de EYNESSE (2nde Tranche)

➤ OUVRAGES D'EPURATION DES EAUX USEES

➤ Station Epuration EYNESSE

Traitement des effluents

Commune d'implantation : EYNESSE

Date de mise en service : Janvier 2009

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Capacité nominale : 500 Equivalent habitant

Nombre d'abonnés raccordés : 79

Population estimée raccordée : 152 hab. (cf. bilan SATESE)

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	Débit référence
Capacité	30 kg/j	75 m3/j

Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral du 17/12/2014)

Milieu récepteur du rejet : le Limousin

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	25
DCO	1	90
MES	1	30
NTK		10

Charges reçues par l'ouvrage (à partir du bilan d'auto surveillance)

Paramètre	2011	2012	2013	2014	2015
Volume journalier moyen estimé (m3/j)			10	13	9

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES						
Charges brutes de substances polluantes SORTANTES						
Concentration moyenne en sortie (mg/L)	3	36	10	<1	48.8	8.4

Conformément à l'arrêté un suivi physico chimique doit être réalisé au niveau du milieu récepteur.

➤ Station épuration LEVES-ET-THOUMEYRAGUES

Traitement des effluents

Commune d'implantation : LES LEVES-ET-THOUMEYRAGUES

Date de mise en service : Mars 2008

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Capacité nominale : 216 Equivalent habitant

Nombre d'abonnés raccordés : 62

Population estimée raccordée : 115 hab. (cf. bilan SATESE)

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Débit référence
Capacité	11,5 kg/j	20,6 kg/j	10 kg/j	2,7 kg/j	32 m3/j

Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral du 17/12/2014)

Milieu récepteur du rejet : Ruisseau La Gravouse

Paramètre :	Fréquence annuelle	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
DBO5	1	88.5	25
DCO	1	80	125
MES	1	51	292
NTK	1	85	15.3

Charges reçues par l'ouvrage (à partir du bilan d'auto surveillance)

Paramètres	2011	2012	2013	2014	2015
Volume journalier moyen estimé (m3/j)			14	9	10,3

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES						
Charges brutes de substances polluantes SORTANTES						
Concentration moyenne en sortie (mg/L)	<3	<30	<2	1,7	35,6	10

Conformément à l'arrêté un suivi physico chimique doit être réalisé au niveau du milieu récepteur.

➤ Station épuration de MARGUERON

Traitement des effluents

Commune d'implantation : MARGUERON

Date de mise en service : Octobre 1986

Type de station : Traitement biologique par lagunage naturel

Capacité nominale : 300 Equivalent habitant

Nombre d'abonnés raccordés : 86

Population estimée raccordée : 172 hab. (cf. bilan SATESE)

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit référence
Capacité	18 kg/j	36 kg/j	21 kg/j	2,6 kg/j	1,2 kg/j	45 m3/j

Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral du 17/12/2014)

Milieu récepteur du rejet : fossé puis La FONCHOTTE

Paramètre :	Fréquence annuelle	Rendement (%)	Concentration (mg/l)
DCO	1	60	

Conformément à l'arrêté un suivi physico chimique doit être réalisé au niveau du milieu récepteur.

Charges reçues par l'ouvrage (à partir du bilan d'auto surveillance)

Paramètres	2011	2012	2013	2014	2015
Volume journalier moyen estimé (m3/j)			10	20	50

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES						
Charges brutes de substances polluantes SORTANTES						
Concentration moyenne en sortie (mg/L)	60	280	160	44	44,2	8,90

La COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN a engagé un programme de travaux de réhabilitation de la lagune n°1 avec le curage des boues et le renouvellement du dispositif d'étanchéité.

➤ **Station épuration de LA ROQUILLE****Traitement des effluents**

Commune d'implantation : LA ROQUILLE

Date de mise en service : Mai 2012

Type de station : Traitement biologique par filtre planté

Capacité nominale : 130 Equivalent habitant

Nombre d'abonnés raccordés : 47

Population estimée raccordée : 91 hab. (cf. bilan SATESE)

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	Pt	Débit
Capacité	7,8 kg/j	15,6 kg/j	11,7 kg/j	1,95 kg/j	0,26 kg/j	19,5 m³/j

Prescriptions de rejet (arrêté préfectoral ou récépissé : 03/05/2011)

Milieu récepteur du rejet : Les SANDAUX après infiltration

Paramètre :	Fréquence annuelle	Concentration (mg/l)
DBO5	1	5.2
DCO	1	40
MES	1	16
Pt	1	6.56
NH+4	1	1.98
NO2-	1	0.25
NO3-	1	50
PO4³-	1	0.5

Charges reçues par l'ouvrage (à partir du bilan d'auto surveillance)

Paramètres	2011	2012	2013	2014	2015
Volume journalier moyen estimé (m3/j)			2	6	5

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NKj	NGL	Pt
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES						
Charges brutes de substances polluantes SORTANTES						
Concentration moyenne en sortie (mg/L)	5,20	40	16			6,56

Conformément à l'arrêté un suivi physico chimique doit être réalisé au niveau du milieu récepteur.

➤ Station d'épuration de PINEUILH

Traitement des effluents

Commune d'implantation : PINEUILH

Mise en service : Février 1984 – réhabilitation en 2014/2015

Type de station : Traitement biologique par boues activées

Filière boues : silo épaisseur + presse à vis

Capacité nominale : 15 000 Equivalent habitant

Nombre d'abonnés raccordés : 4366

La population équivalente raccordée est estimée sur l'année 2015 égale à :

- ☞ 6 167 habitants au niveau hydraulique.
- ☞ 6 321 habitants au niveau organique (paramètre DBO5).
- ☞ 9 173 habitants au niveau organique (paramètre DCO).

Capacités nominales d'épuration

Paramètre	DBO5	DCO	MES	Débit
Capacité	900 kg/j	1800 kg/j	1350 kg/j	3000 m³/j

Prescriptions de rejet « Arrêté préfectoral n° SEN/2014/02/26-07 d'autorisation du système d'assainissement de Pineuilh d'une capacité de 15000 EH du 25/11/2010 »

Milieu récepteur du rejet : la DORDOGNE

Paramètre :	Rendement min. (%)	Concentration max. (mg/l)
DBO5	80	25
DCO	75	125
MES	90	35

Charges reçues par l'ouvrage

Volumes mesurés :

Paramètre	2011	2012	2013	2014	2105
Volumes entrants (m3/an)				454 017	414951
Dont volumes matières de vidange (m3/an)				7467	6667
Volumes entrants moyen (m3/j)	1178	1185	1359	1244	1137
Volumes entrants max (m3/j)				4258	4443

Moyenne des bilans d'auto surveillance :

Paramètre	DBO5	DCO	MES	NTK	NGL	Pt
Nombre de bilans disponible	13	24	24	12	12	12
Charges brutes de substances polluantes ENTRANTES	313 kg/j	1 283 kg/j	705 kg/j	92.3 kg/j	92.3 kg/j	13.7 kg/j
Charges brutes de substances polluantes SORTANTES	6.2 kg/j	49.2 kg/j	11,5 kg/j	18.4 kg/j	19.7 kg/j	4.8 kg/j
Rendement de la station d'épuration	98 %	96 %	98 %	80 %	79 %	65 %
Concentration moyenne en sortie (mg/L)	5	39	9	14.7	15.7	3.8

Conformément à l'arrêté un suivi du paramètre « oxygène dissous » doit être réalisé en amont et en aval du point de rejet des eaux traitées au niveau du milieu récepteur

Charges entrantes :

Charges entrantes et dépassement de capacité	Volume		MES	DCO	DBO5	NTK	NGL	Pt
	(m3/j)	Nbr Bilan HcNF* / nbr de bilans	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j	kg/j
janvier	1 012	1 / 2	619	818	472	119,5	119,5	22,0
février	1 352	0 / 2	1 095	2 104	232	78,4	78,4	7,4
mars	1 331	0 / 2	387	998	426	86,5	86,5	10,4
avril	1 115	0 / 2	542	1 080	323	95,9	95,9	12,3
mai	1 176	0 / 2	1 284	2 011	489	159,0	159,0	30,6
juin	1 191	0 / 2	703	1 572	337	120,1	120,1	17,9
juillet	1 025	0 / 2	739	1 405	221	90,1	90,1	11,8
août	1 196	0 / 2	768	1 464	362	105,8	105,8	15,2
septembre	994	0 / 2	574	1 004	259	58,4	58,4	10,7
octobre	1 045	0 / 2	621	1 228	439	111,9	111,9	14,7
novembre	1 071	0 / 2	597	1 269	193	55,0	55,0	10,2
décembre	1 088	0 / 2	522	988	283	94,6	94,6	10,9

(*) Hors conditions normales de fonctionnement.

Performances épuratoires :

Charges en sortie et rendement	MES		DCO		DBO5		NTK		NGL		Pt	
	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%	Kg/j	%
janvier	17,8	97,13	50,4	93,84	4,9	98,96	13,5	88,67	14,5	87,89	11,2	49,06
février	12,1	98,90	50,6	97,59	3,7	98,41	19,0	75,78	19,8	74,74	1,1	85,07
mars	9,6	97,51	45,1	95,48	5,6	98,68	22,5	74,04	23,2	73,14	1,8	82,43
avril	6,3	98,85	41,7	96,14	3,6	98,89	6,6	93,17	9,3	90,29	3,0	75,72
mai	15,9	98,76	48,3	97,60	7,7	98,43	26,8	83,14	28,2	82,28	3,7	87,90
juin	24,3	96,54	77,6	95,06	16,7	95,04	56,6	52,84	57,4	52,23	2,7	84,91
juillet	13,0	98,25	53,8	96,17	14,1	93,62	44,5	50,63	45,4	49,61	3,8	67,76
août	5,3	99,31	40,0	97,27	3,9	98,92	6,3	94,09	7,7	92,69	2,4	84,55
septembre	4,8	99,16	29,9	97,02	3,2	98,78	8,2	85,91	8,9	84,83	10,2	3,92
octobre	5,6	99,11	42,5	96,54	5,9	98,66	5,6	95,04	7,0	93,79	3,5	75,93
novembre	8,2	98,63	58,9	95,36	6,2	96,77	11,2	79,59	13,3	75,82	3,6	64,54
décembre	8,2	98,43	58,3	94,10	6,5	97,71	9,1	90,41	11,6	87,71	5,7	47,57

Quantité de boues issues de cet ouvrage [tMS]

Paramètre	2011	2012	2013	2014	2015
Tonnage de boues produites en tonnes de matière sèche	327.2	308.4	245.8	242.4	

Les boues sont déshydratées et envoyées en compostage sur la plateforme CESTAS.

Evènements au cours de l'année 2015

- ☛ Travaux de réhabilitation générale de la station en cours comprenant :
 - l'aménagement du centre de dépotage des matières de vidange
 - la création d'un réacteur pour traitement des matières de vidange et graisses
 - la construction d'un nouveau canal de comptage en sortie
 - la création d'un centre de traitement des PCR et sables
 - le changement d'unité de déshydratation (centrifugeuse remplacée par une vis à boue)

Les travaux ont été constatés terminés et la nouvelle filière en service le 26 Mars 2015.

La réception des travaux a été prononcée le 22 Juillet 2015.

➤ GLOSSAIRE

Equivalent habitant : rejet de 60 grammes de DBO5 par jour.

DBO5 : Demande biologique en oxygène pendant 5 jours.

DCO : Demande chimique en oxygène.

MES : Matières en suspension.

NKj : Azote Kjeldhal.

NGL : Azote global.

Pt : Phosphore total.

tMS : tonne de matière sèche

Tarification et recettes du service public de l'assainissement collectif

➤ FIXATION DES TARIFS EN VIGUEUR

L'assemblée délibérante vote les tarifs concernant la part collectivité.
Les délibérations qui ont fixé les tarifs en vigueur sont les suivantes :

Date de la délibération	Objet
11/12/2014	Prime fixe 36.18 € Part variable 1,477 €/m ³
25/02/2016	Prime fixe 36.72 € Part variable 1,499 €/m ³

Les tarifs concernant la part de la société VEOLIA EAU sont fixés par le contrat et indexés annuellement par application aux tarifs de base d'un coefficient défini au contrat.
Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.
Le service est assujéti à la TVA.

Depuis le 1^{er} Janvier 2014, le taux de T.V.A. pour l'assainissement est passé de 7 % à 10 %.

➤ PRIX DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Le prix du service comprend :
- Une partie fixe ou abonnement
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable

Les abonnements sont payables d'avance semestriellement.

Les volumes sont relevés annuellement.

Les consommations sont payables au vu du relevé. Les facturations intermédiaires sont basées sur une consommation estimée.

➤ REDEVANCE DE MODERNISATION DES RÉSEAUX DE COLLECTE PAR COMMUNE

La redevance de modernisation des réseaux de collecte est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

Depuis 2012, toutes les communes ont désormais le même taux. Au 1^{er} janvier 2016, cette redevance est fixée à 0,24 €/m³.

La redevance de pollution domestique est reversée à l'Agence de l'Eau. Son montant, en € par m³, est calculé chaque année par l'Agence de l'Eau.

➤ **LE PRIX DE L'ASSAINISSEMENT – POUR L'ENSEMBLE DES COMMUNES ADHERENTES**

• **EVOLUTION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

	Désignation	1 ^{er} Jan 2015	1 ^{er} Jan 2016	Variation
Part de l'exploitant				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	46,24	46,12	-0,04 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 15 000 m ³) N° 2 (au-delà de 15 000 m ³)	1,275	1,271	-0,08 %
Part de la collectivité				
Part Fixe [€ HT/an]	Abonnement ordinaire *	36,18	36,72	1,49 %
Part proportionnelle [€ HT/m ³] (tranches en m ³ /an)	N° 1 (0 à 15 000 m ³) N° 2 (au-delà de 15 000 m ³)	1,477	1,499	1,49 %
Redevances et taxes				
	Redevance de modernisation des réseaux de collecte	0,235	0,24	+2,13 %
	TVA	10,0 %	10,0%	-

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

• **COMPOSANTES DE LA FACTURE D'UN USAGER DE 120 M³**

	1 ^{er} jan 2015	1 ^{er} jan 2016	Variation
Exploitant	199,24	198,64	-0,30 %
Collectivité	213,42	216,60	+1,49 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20	28,80	+2,13 %
TVA	44,09	44,40	+0,72 %
Total [€ TTC]	484,95	488,44	+0,72 %

Variation EXPLOITANT + COLLECTIVITE (HT)
+0,63 %

Prix théorique du m³ pour un usager consommant 120 m³ :

4,07 €/m³

➤ **RECETTES D'EXPLOITATION**

• **RECETTES DE LA COLLECTIVITÉ**

	2013	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau				
Redevances eaux usées domestiques	671 219,86 €	708 599,00 €		
Redevances eaux usées non domestiques	0 €	0 €		
Recettes pour boues et effluents importés *	44 916,00 €	22 824,00 €		
Total recettes de vente d'eau	716 135,86 €	731 423,00 €	721 100,17 €	-1,41 %
Autres recettes				
Prime d'épuration de l'Agence de l'eau	26 348,00 €	40 597,00	32 289,00 €	-20,46 %
Produits exceptionnels	-			-
Produits financiers	17 189,57	13 866,20	13 866,20 €	0 %
Total des recettes	759 633,43 €	785 886,20 €	767 255,37 €	-2,37 %

• **RECETTES DE L'EXPLOITANT**

	2013	2014	2015	Variation
Recettes de vente d'eau				
Recettes vente d'eau domestiques	736 849,00 €	710 866,00	679 623,00	-4,40 %
Total recettes de vente d'eau	736 849,00 €	710 866,00	679 623,00	-4,40 %
Autres recettes				
Produits exceptionnels	59 482,00 €	20 932,00	27 445,00	31,12 %
Produits financiers				
Total des recettes	796 331,00 €	731 798,00	707 068,00 €	-3,38 %

Indicateurs de performance du service de l'assainissement collectif

➤ CONNAISSANCE ET GESTION PATRIMONIALE DU RESEAU

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale du réseau permet d'évaluer le niveau de connaissance des réseaux d'eau potable et d'assainissement et la politique de gestion patrimoniale mise en œuvre.

Le décret n°2012-97 du 27 janvier 2012 vient préciser les dispositions de l'article 161 de la loi n°20 10-788 du 12 juillet 2010 portant sur l'engagement national pour l'environnement. Les collectivités sont tenues, au 31 décembre 2013, sous peine de sanctions financières d'avoir établi un descriptif détaillé des réseaux d'assainissement collectif.

Pour juger de l'établissement du descriptif détaillé, le ministère de l'environnement a fait évoluer, par un nouveau décret du 2 décembre 2013, l'indicateur de performance «Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées».

Barème	Critères	Info. Disponibles	Points attribués
PARTIE A – Plans des réseaux (15 points)			
+ 10 points	Existence d'un plan des réseaux de collecte et de transport des eaux usées mentionnant la localisation des ouvrages annexes (postes de relèvement ou de refoulement, déversoirs d'orage...), et s'ils existent, des points d'auto surveillance du fonctionnement des réseaux d'assainissement	oui	10
+ 5 points	Définition d'une procédure de mise à jour du plan afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux). La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	oui	5
<i>L'obtention des 15 premiers points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</i>			
PARTIE B – Inventaire des réseaux (30 points)			
+ 10 points	Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage et, pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de collecte et de transport des eaux usées.	oui	10
<i>Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10 % supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90 %. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95 % du linéaire total des réseaux.</i>			
+ 1 à 5 points	Pourcentage du linéaire de réseau dont les informations sur les diamètres et matériaux des tronçons sont renseignées.	80%	3
+ 15 points	L'inventaire des réseaux mentionne pour chaque tronçon la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié du linéaire total des réseaux étant renseigné.	80%	13
<i>A ce stade l'obtention d'au moins 40 points est nécessaire avant de pouvoir ajouter les points suivants :</i>			
PARTIE C – Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)			
+ 15 points	Le plan des réseaux comporte une information géographique précisant l'altimétrie des canalisations, la moitié au moins du linéaire total des réseaux étant renseignée.	60%	11
+ 10 points	Localisation et description des ouvrages annexes (postes de relèvement, postes de refoulement, déversoirs...).	oui	10

+ 10 points	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées	oui	10
+ 10 points	Le plan mentionne la localisation des branchements.	oui	10
+ 10 points	L'inventaire récapitule et localise les interventions et travaux réalisés sur chaque tronçon de réseaux (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement...);	non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau, un document rendant compte de sa réalisation. Y sont mentionnés les dates des inspections de l'état des réseaux, notamment par caméra, et les réparations ou travaux effectuées à leur suite.	non	0
+ 10 points	Mise en œuvre d'un programme pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif chiffré portant sur au moins trois ans). »	oui	10
Nombre total de points obtenus			92

➤ CONFORMITÉ DE LA COLLECTE

Le service chargé de la Police des eaux considère que la collecte des eaux usées est conforme aux prescriptions de l'arrêté du 21 Juillet 2015 (remplaçant l'arrêté du 22 juin 2007) qui fixe les prescriptions s'appliquant aux collectivités pour la conception, l'exploitation, la surveillance et l'évaluation de conformité des systèmes d'assainissement et positionne le maître d'ouvrage au centre du dispositif d'atteinte et de mesure de la performance du système d'assainissement.

➤ CONFORMITÉ DES ÉQUIPEMENTS ET DE LA PERFORMANCE DES OUVRAGES D'ÉPURATION

Par rapport à la réglementation générale-arrêté ministériel du 21 Juillet 2015 :

Station :	2014		2015	
	Equipements	Performance	Equipements	Performance
EYNESSE	Oui	Oui	Oui	
LA ROQUILLE	Oui	Oui	Oui	
LES LEVES			Oui	
MARGUERON	Oui	Oui	Oui	
PINEUILH	Oui	Oui	Oui	

Pour 2015, le service chargé de la Police des eaux n'a pas encore transmis les résultats officiels de performance des ouvrages d'épuration.

Ceux-ci seront disponibles sur le site <http://assainissement.developpement-durable.gouv.fr/> et seront ensuite mis en ligne directement sur le site de l'observatoire des services publics d'eau et d'assainissement <http://www.services.eaufrance.fr>.

➤ CONFORMITÉ DE L'ÉVACUATION DES BOUES

Une filière est dite « conforme » si la filière de traitement est déclarée ou autorisée selon sa taille et si le transport des boues est effectué conformément à la réglementation en vigueur. Les refus de dégrillage et les boues de curage ne sont pas pris en compte.

	2013	2014	2015	Variation
Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100 %	100 %	100 %	0,00 %

Financement des investissements du service de l'assainissement collectif

➤ TRAVAUX ENGAGÉS AU COURS DE L'EXERCICE

Objet des travaux	Montant engagé	Subventions prévisionnelles	Subventions réalisées en 2015	Montant réalisé en 2015
Marché à bons de commande – 3 ans 2011 / 2013	1 500,00 €			1 465,48 €
Marché à bons de commande – 3 ans 2014 / 2017	194 008,00 €			26 844,78 €
Station d'épuration de Pineuilh	623 747,00 €	1 192 560,49 €	1 123 553,68 €	594 209,49 €
Extension de réseau - Eynesse - RD 130	7 210 €	27 300 €	22 946,46 €	7 203,72 €
Réhabilitation, sécurisation et travaux divers sur les ouvrages de pompage	299 136,00 €			199 242,31 €
Renouvellement du réseau de collecte le long de la rue de l'abattoir sur la commune de PINEUILH	115 980,00 €			75 857,27 €
Travaux divers sur canalisations (réhabilitation des réseaux de collecte, extension rue des Bouvreuils)	273 600,00 €			13 581,77 €
Remplacement des pompes de la station sous-vide de BRAYAT	120 000,00 €			864 €
Divers opération, maîtrise d'oeuvre	136 351,49 €			76 180,29 €
Total	1 771 532,49 €	1 219 860,49 €	1 146 500,14 €	995 449,11 €

➤ ETAT DE LA DETTE

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2013	2014	2015
Encours de la dette au 31 décembre	1 991 819,71 €	1 791 510,73 €	1 586 036,48 €
Remboursements au cours de l'exercice	276 580,51 €	270 022,99 €	268 830,01 €
dont en intérêts	71 591,45 €	70 588,36 €	63 355,76
dont en capital	204 989,06 €	199 434,63 €	205 474,25

➤ **AMORTISSEMENTS RÉALISÉS**

	2013	2014	2015
Montant de la dotation aux amortissements	230 069,00 €	230 069,00 €	300 377,00 €

➤ **PRÉSENTATION DES PROJETS À L'ÉTUDE EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DU SERVICE À L'USAGER ET LES PERFORMANCES ENVIRONNEMENTALES DU SERVICE**

Objet des travaux	Montant de travaux	Subventions accordées
Réhabilitation de la lagune 1 de MARGUERON	125 000 €	
Extension du réseau de collecte des eaux usées au lieu-dit « Le Rance » sur la commune de PINEUILH	115 000 €	
Renouvellement du collecteur eaux usées le long de la rue du 4 Septembre sur la commune de SAINTE FOY LA GRANDE	200 000 €*	
Total	440 000 €	

*études AVP

➤ **PRÉSENTATION DES PROGRAMMES PLURIANNUELS DE TRAVAUX ADOPTÉS PAR L'ASSEMBLÉE DÉLIBÉRANTE AU COURS DU DERNIER EXERCICE**

Objet des travaux	Montant de travaux
Total	

Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'assainissement collectif

➤ AIDE AU PAIEMENT DES FACTURES D'EAU DES PERSONNES EN SITUATION DE PRÉCARITÉ

	2014	2015
montants des abandons de créance		
dont part délégataire		0 €
dont part collectivité		
montants des versements à un fonds de solidarité		
dont part délégataire		0 €
dont part collectivité		
Nombre de demandes acceptées		0

➤ OPÉRATIONS DE COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

Il n'y a pas d'opération de coopération décentralisée sur le service.

Prix global de l'eau et de l'assainissement collectif

Les fiches ci-après présentent le prix global de l'eau et de l'assainissement, toutes taxes et redevances comprises pour une consommation de référence de 120m³, applicables sur l'ensemble des communes du territoire de Sainte Foy la Grande.

Eau potable	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/06/2009 avec la société LYONNAISE DES EAUX FRANCE, Tarif domestique : de la collectivité
Assainissement collectif	Collectivité : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS FOYEN, affermage du 01/01/2009 avec la société VEOLIA EAU, Tarif domestique : de la collectivité

Prix global eau potable + assainissement collectif pour un abonné consommant 120 m³ :

	1 ^{er} janv 2015	1 ^{er} janv 2016	évolution
Part de l'exploitant			
du service d'eau potable	66,37 €	71,80 €	+8,18 %
de l'assainissement collectif	199,24 €	198,64 €	-0,30 %
Part de la collectivité			
pour le service d'eau potable	142,35 €	144,48 €	+1,50 %
pour l'assainissement collectif	213,42 €	216,60 €	+1,49 %
Agence de l'eau			
Redevance de pollution domestique	17,46 €	37,80 €	+116,49 %
Redevance de modernisation des réseaux de collecte	28,20 €	28,80 €	+2,13 %
Redevance prélèvement	37,20 €	12,60 €	-66,13 %
TVA			
pour le service d'eau potable	13,53 €	14,87 €	+0,88 %
pour l'assainissement collectif	44,09 €	44,40 €	+0,33 %
Total TTC			
pour le service d'eau potable	276,90 €	281,55 €	+1,68 %
pour l'assainissement collectif	484,95 €	488,84 €	+0,72 %
TOTAL TTC GLOBAL	761,85 €	769,99 €	+1,07 %
PRIX AU M³	6.35 €	6.42 €	